



Le contexte global

Superficie : 316 km²

Population : 0,4 M (urbaine: 0,36 / rurale: 0,04)

PIB/hab 2007 : 10700 USD

Régime: république

Divisions administratives: aucune (La Vallette administre directement tout le territoire, avec l'aide de conseils locaux)

I La ressource:

		France
Précipitations moyennes (mm/an)	383	867
Ressources en eau renouvelables globales (km ³ /an)	0.05	203,70
Ressources en eau renouvelables globales (m ³ /personne/an)	129	3439
Consommation totale (km ³ /an)	0.06	39,96
Agriculture (%)	25	10
Domestique (%)	74	16
Industrie (%)	1	74

La demande croissante d'eau potable, dont plus de 60% dépend du dessalement, rend impérative la protection contre la pollution des sources existantes et une gestion plus rationnelle des ressources en eau.

L'augmentation du tourisme va de pair avec l'augmentation de la pollution et de la production de déchets et l'utilisation trop intensive des infrastructures. Elle a de surcroît des impacts socio-économiques sur la population. Le tourisme a une place très importante dans l'économie nationale (40% du PIB) mais il a pour conséquence l'augmentation de la consommation d'eau potable et d'énergie.

La fréquentation touristique entraîne la surexploitation de la bande côtière et de l'environnement marin, la construction d'installations dans des lieux écologiquement non adaptés à la sur-fréquentation, la dégradation, voire l'éradication, des habitats côtiers et marins et l'endommagement des aquifères perchés et des aquifères au niveau de la mer.

La région nord-ouest de l'île n'a pas encore souffert de cette urbanisation drastique, et la principale activité dans la région, si l'on exclut le tourisme, est encore l'agriculture. Les aquifères perchés ainsi que certaines sources doivent être protégés de la pollution par des mesures urgentes. L'abandon des pratiques agricoles traditionnelles, quant à lui, rend indispensable des mesures adéquates de contrôle de l'érosion.

II Les mécanismes politico-institutionnels

II.1 Les acteurs

Deux ministères se partagent la gestion de l'eau:

- ◆ Le **ministère des Ressources et des Infrastructures**, créé en 2002, qui, via la **Malta Resources Authority (MRA)** a en charge la gestion de la ressource; son **Directorate for Water Resources Regulation** élabore la politique de l'eau en vue d'un usage équilibré, surveille la tarification et contrôle les services d'eau (Water Services Corporation).
- ◆ Le **ministère des Affaires Rurales et de l'Environnement** a en charge l'élaboration et la mise en place de bonnes pratiques pour la préservation de l'environnement. **Malta Environment & Planning Authority (MEPA)** gère notamment les conflits liés à l'exploitation de la ressource.

La **Water Services Corporation** a la charge d'assurer l'AEP, et, depuis octobre 2003, l'assainissement. Elle gère l'**Institut des Technologies de l'Eau**, qui assure le contrôle de l'eau distribuée et la formation des agents.

II.2 Cadre réglementaire

Le **Malta Resources Authority Act** de 2000 et la **loi n° 20 de 2001 sur la protection de l'environnement** ont été complétés par plusieurs décrets:

- Le décret n°339 - 2001 fixe la qualité requise pour les eaux superficielles destinées à la consommation humaine;
- Le décret n°340/2001 régit le traitement des eaux usées urbaines;
- Le décret n°341/2001 fixe les critères de qualité requis pour les eaux conchylicoles;
- Le décret n°342/2001 fixe les critères de qualité requis pour les eaux piscicoles;
- Le décret n°343/2001 protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole;
- Le décret n°203/2002 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution;
- Le décret n°139/2002 sur les rejets en réseau d'assainissement;

Le décret n°133/1948 de 1948 sur l'alimentation en eau est toujours en vigueur.

II.3 La gestion des cours d'eau et bassins versants

II.3.1 La réglementation des cours d'eau

Conformément à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, la réglementation distingue les catégories suivantes :

- Rivière ;
- Lac ;
- Eaux côtières ;
- Masse d'eau fortement modifiée ;
- Masse d'eau artificielle.

II.3.2 La planification

Le pays étant nouvel état européen, les outils de mise en place de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau sont développés : état des lieux, programme de mesures, monitoring ou encore consultation du public. Le MRA est l'autorité compétente désignée pour la gestion des eaux souterraines. Le MEPA est l'autorité compétente pour les eaux de surfaces et les eaux côtières.

A ce titre, le MEPA réalise les différentes études et définit les plans d'actions pour la protection des sites sensibles. Il réalise les différents guides pour les études telles que les études d'impacts sur l'environnement.

II.3.3 Les conventions internationales

Le pays a ratifié la Convention de Ramsar sur la protection des zones humides en 1989 (2 sites inscrits), la Convention des Nations Unis pour la lutte contre la désertification en 1998 ainsi que la Convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée.

II.3.4 La protection contre les inondations

L'Etat et les municipalités sont les premiers intervenants lors des épisodes d'inondations. Malte fait partie du programme européen d'études sur les inondations pour l'élaboration de guide de bonnes pratiques en matière de prévention et gestion du risque. (Programme CEPRI)

II.3.5 Le financement de la politique de l'eau

En 2003, 36% du coût total de la production et de la distribution d'eau était financé directement par le gouvernement. De plus les prêts bancaires pour les investissements réalisés par le WSC sont garantis par des fonds de l'Etat. Ces prêts s'élevaient à 31,83 millions de Livre maltaises en 2002.

Le gouvernement finance également une partie importante des coûts de collecte et de traitement des eaux usées. L'utilisation de financement européen est prévu pour la réalisation de 3 nouvelles stations de traitement des Eaux usées afin de mettre Malte en accord avec les obligations des Directives européennes.

III Les services de l'eau et d'assainissement

III.1 Quelques chiffres

Situation de l'AEP

L'eau distribuée est généralement de piètre qualité: présence de sédiments, ou pollution par les eaux usées lors des épisodes pluvieux. La surexploitation des nappes, qui fournissent 40% de l'eau potabilisée, a entraîné leur salinisation (environ 1000 ppm de chlorures), à laquelle il faut ajouter la pollution par les nitrates provenant entre autre de la lixiviation des engrais.

L'eau obtenue par osmose inverse lors du dessalement (60% de l'eau consommée, produite par trois usines) conserve une teneur en chlorures proche de 400 ppm alors que l'OMS recommande un taux maximum de 100 ppm; son taux de nitrates est faible, mais le fluor en est quasiment absent.

Situation de l'assainissement

80% des eaux usées domestiques sont rejetées sans traitement dans la mer, principalement par l'émissaire de Wied Ghammieg, long de 1 km, mais présentant de nombreuses fuites. D'autres émissaires sont situés à Anchor bay, Ic-Cumnija et à San Blas et Mgarr ix-Xini sur Gozo.

Trois stations d'épuration sont actuellement en construction: celle de Malte Sud, celle de Malte Nord et une sur Gozo.

La station d'épuration de Sant' Antnin reçoit aussi des déchets organiques destinés au compostage.

III.1 Prix et coût de l'eau

Le tableau suivant présente les tarifs appliqués en janvier 2005 par le WSC en fonction des catégories d'utilisateurs.

Type of consumer	Service rent	Consumption charge	Tariff per cubic metre (LM)
Domestic	LM12	0-33 m ³ /person	0.165
		> 33 m ³ /person	1.100
Social assistance	Free	0-16.5 m ³ /person	Free
		16.5-33 m ³ /person	0.165
		> 33 m ³ /person	1.100
Agriculture & agrofood	LM24	0-6810 m ³	0.165
		> 6810 m ³	0.350
Personal health use in field	LM24	0-15 m ³	0.225
		> 15 m ³	0.600
Industrial	LM18		0.850
Food & beverage	LM24		0.600
Tourist flats	LM24	0-252 m ³	0.750
		> 252 m ³	1.100
Hotels	LM24	0-42 m ³ /bed	0.900
		> 42 m ³ /bed	1.100
Laundry	LM24	0-6810 m ³	0.750
		> 6810 m ³	1.100
Sea craft	LM24		1.100
Government	LM24		1.100
Boat house, garden & garages	LM24		1.100
Non-commercial	LM12	0-171 m ³	Free
		> 171 m ³	0.350
Commercial & other	LM12	0-33m ³	0.165
		> 33m ³	1.100

Contacts

Ministry for Resources and Infrastructure

Web: www.mri.gov.mt/

Malta Resources Authority (MRA)

Block A • Floriana • Malta

Tel: +356 22997707 • Fax: +356 22997705

E-mail: ceo@mra.gov.mt

Web: <http://www.mra.org.mt/>

Ministry of Rural Affairs and Environment

Web: www.maf.gov.mt

Malta Environment & Planning Authority (MEPA)

P.O. Box 200, Valletta CMR 01

Tél.: 2290 0000

Web: <http://www.mepa.org.mt>

Water Services Corporation

Qormi Road Luqa, LQA 05 Malta

Fax: (00356) 21223016

Email: water@wsc.com.mt

Web: <http://www.wsc.com.mt/>

Institute of Water Technology

Web: <http://www.iwt.com.mt/>

Bibliographie et sources d'informations

MEPA: State of the Environment Report 2005

Malta Environment and Planning Authority: Annual report 2003

FAO, 2006, *Malta Water Resources review*, Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome, 2006,

Ministère français des affaires étrangères

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/malte_230/index.html

ISTED Autorités locales du Monde

<http://www.almwla.org/>

Missions économiques

www.missioneco.org

AQUASTAT Information System on Water and Agriculture Country Profiles

<http://www.fao.org/waicent/faoinfo/agricult/aql/aglw/aquastat/countries/index.stm>

Encyclopédie libre Wikipedia

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Malte>